

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

DOCUMENT AFFICHE DU

AU

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 08+1
Pour	: 08
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Claude Nebon, Vice-Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 15 septembre 2025.

Etaient présents : Eymery René, Tourres Jean François, Queyrel Rémi, Gagliardo Christel, Amouriq Jérôme, Reynier Joel (Suppléant),

Était absent excusé : Nebon Robert,

Étaient excusés et représentés : Martin Jean Pierre (Pouvoir donné à Eymery René), Baille Nathalie (Pouvoir donné à Amouriq Jérôme),

Était absent : Gael Pascal,

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Eymery René,

Objet : Remboursement des frais engagés par le Directeur pour le compte de l'ASA du Canal de Gap.

Monsieur le Président dresse la liste des dépenses engagées par le Directeur dans le cadre de ses fonctions et sollicite le conseil afin de délibérer sur les dépenses ci-dessous :

Date	Motif	Montant	Objet
01/09/2025	France Hydro Electricité	110,00 €	Participation en ½ journée à Briançon sur réunion information France Hydro
11/09/2025	My GSA Gap	29,41 €	Achat divers articles pour réception autorités
TOTAL		139,41 €	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de rembourser les dépenses du directeur.
- Autorise le Vice-Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Eymery René

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Vice-Président
Nebon Claude

Commission Syndicale du 29 septembre 2025